

**Le Greffier**

FJ/MH/BL/rqe/10

**Monsieur Rodrigue DEMEUSE**

Député wallon  
chaussée de Waremme, 226

4500 HUY

Namur, le 6 août 2019

Monsieur le Député wallon,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°10 du 18 juillet 2019 que nous adresse ce jour Monsieur Carlo DI ANTONIO, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement ([www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député wallon, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 10 de DEMEUSE Rodrigue

à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

N° : 10 (se2019) 10

Réception : 18 juillet 2019

Echéance : 08 août 2019

Matière : Travaux publics - Routes - Autoroutes - Sécurité routière

**Objet :** la sécurisation de la RN90

### Question écrite

La RN90 est tristement célèbre pour les nombreux accidents qui se déroulent très régulièrement sur son tronçon entre Engis et Huy, impliquant tant des véhicules motorisés que des usagers faibles. Ce 14 juillet 2019, un accident tragique s'est à nouveau produit, puisqu'un groupe de cyclistes a été fauché par une camionnette au niveau de l'écluse d'Ampsin-Neuville, entraînant le décès d'un cycliste et de graves blessures pour plusieurs autres cyclistes.

Cet événement dramatique rappelle une nouvelle fois l'urgence de sécuriser cet axe particulièrement accidentogène, non seulement pour les véhicules motorisés, mais surtout pour les usagers faibles pour lesquels quasiment aucun aménagement n'existe actuellement.

En effet, si certains marquages légers à destination des cyclistes existent actuellement de part et d'autre de la RN90, ils s'arrêtent très vite après la centrale nucléaire et n'offrent donc pas la possibilité de relier le centre-ville de Huy. Ils sont par ailleurs très peu sécurisants et leur entretien est souvent défaillant. Il n'est ainsi pas rare que la végétation empêche leur utilisation et que de multiples rappels doivent être envoyés au SPW pour assurer l'élargage nécessaire. Enfin, la traversée d'un côté à l'autre de la chaussée, pour relier Huy à Amay notamment, est excessivement dangereuse, voire impossible.

S'agissant d'une route régionale, quelles mesures compte prendre Monsieur le Ministre pour sécuriser la RN90 ?

Le cas échéant, quel est le délai de mise en œuvre de ces aménagements ?

Des mesures telles qu'un rétrécissement de cet axe, l'aménagement d'espaces sécurisés par une séparation physique de chaque côté pour les piétons et les cyclistes, accompagnées d'une réduction de la vitesse autorisée et d'une traversée sécurisée, comme proposées par le Plan intercommunal de mobilité des communes d'Engis, Huy, Marchin, Modave, Villers-le-Bouillet et Wanze présentées en mai 2014, sont-elles envisagées ?

Si oui, selon quelles modalités et dans quels délais ?

Qu'en est-il par ailleurs de la jonction du RAVEl s'arrêtant au niveau de la centrale nucléaire de Tihange et ne redémarrant qu'au niveau du centre-ville de Huy, à partir du pont Roi Baudouin ?

Un nouveau rond-point est également annoncé au croisement de la RN90 et de l'Avenue de la Croix-Rouge, à Huy.

Monsieur le Ministre confirme-t-il l'aménagement prochain de ce rond-point ?  
Si oui, dans quel délai sera-t-il créé ?

Enfin, pendant la durée des travaux de l'écluse d'Ampsin-Neuville, des aménagements spécifiques ont été prévus à destination des cyclistes, notamment pour sécuriser la traversée de la Meuse via la N684 vers Ampsin.

Une évaluation de ces aménagements a-t-elle été réalisée ?

Quel en est le résultat ?

Un maintien définitif de ces aménagements est-il envisagé ?

## **Réponse**

Malheureusement, un accident s'y est effectivement déroulé le mois dernier.

À l'heure actuelle, les circonstances claires de l'accident ne sont pas encore connues, mais il semblerait que le groupe de cyclistes, empruntant la liaison cyclable existante entre le rond-point de Tihange (N90/N684), ait traversé la N90 à hauteur des travaux de la nouvelle écluse d'Ampsin pour rejoindre la passerelle de l'écluse (qui est officiellement fermée également pour travaux). Pour des raisons encore inconnues, ils n'auraient pas vu venir un véhicule venant de Seraing.

Dans l'état actuel, depuis le site éclusier jusqu'au rond-point, il existe une piste cyclable bidirectionnelle puis, entre le rond-point et les feux tricolores, une piste cyclable le long de chaque sens de circulation. Par ailleurs, une fois arrivé à hauteur des feux tricolores, le balisage du RAVeL-Meuse invite les usagers à rejoindre Huy par des voiries communales plus calmes et sécurisantes. Un cheminement cyclable est donc bien présent vers le centre de Huy.

C'est pourquoi il n'est pas prévu de réaliser des pistes cyclables entre les feux tricolores et le centre de Huy sur la N90. Toutefois, si cette demande prend de l'ampleur, l'administration pourra revoir ce chemin cyclable et le sécuriser davantage à cet effet.

Des budgets sont disponibles pour l'entretien des pistes cyclables. Une action a d'ailleurs été menée dans le cadre de l'action « Wallonie + propre », au printemps 2019 le long de la centrale de Tihange. Un ramassage de déchets le long des pistes cyclables a encore été réalisé par la régie courant le mois de juin.

Quant à la jonction RAVeL, la situation existante a été mise en œuvre en parfaite collaboration avec les autorités communales de Huy, et ce afin de sécuriser au mieux la liaison entre la fin du halage à hauteur de la centrale de Tihange, et à sa reprise au niveau du pont Baudouin.

Concernant le rond-point de l'avenue de la Croix-Rouge, un dossier a été présenté en 2018 lors d'une Commission provinciale de Sécurité routière par la Ville de Huy ; ce dossier pourra être réalisé s'il est retenu dans les prochains programmes d'investissement du SPW-Mobilité et Infrastructures.

Concernant la piste cyclable sécurisée sur le pont d'Ampsin, elle est uniquement prévue durant les travaux de la nouvelle écluse. Une fois terminés, ces travaux permettront à nouveau de traverser la Meuse à hauteur de l'écluse ; puis via une nouvelle passerelle enjambant la N90, les usagers pourront retrouver les pistes cyclables existantes vers Huy. Actuellement, aucune évaluation n'a été faite par l'administration. Aucun incident n'y a toutefois été signalé.

Concernant les deux autres bassins, des entretiens ordinaires tels le débroussaillage sont bien prévus et effectués par les services de l'administration.